

Document de prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique

Publié en conformité avec l'Article D533-16-1 du Code Monétaire et financier

INTRODUCTION

Fideas Capital est une société de gestion de portefeuille, ci-après **Fideas** ou la **SGP**.

Elle gère en termes de produits (en montant et % des actifs totaux) :

1. des fonds patrimoniaux mêlant essentiellement actions des pays développés, obligations souveraines, publiques et privées, et fonds internes et externes (59 M€ - 7%) ;
2. un fonds diversifié institutionnel (format FIA) investi en actions et fonds interne et obligations libellées en euro (419 M€ - 50%)
3. un fonds multi-classe d'actifs qui y ajoute actions des pays émergents et des expositions à des indices de matières premières (64 M€ - 7,7%)
4. un fonds obligataire exposés aux émetteurs privés et publics exclusivement pour des créances libellées en euros (72 M€ - 8,6%)
5. deux fonds actions exposés aux actions européennes (217 M€ - 26,1%)

En termes de classes d'actifs, la SGP distingue :

- A. Actions des pays développés (410 M€ - 49%)
- B. Obligations crédit – privées (250 M€ - 30%)
- C. Obligations souveraines (160 M€ - 19%)
- D. Actions des pays émergents (6 M€ - 1%)
- E. Matières premières (6 M€ - 1%)

Sur les classes d'actifs **C, D et E**, les politiques de gestion durable ne sont pas détaillées :

Pour **C**, parce que la SGP ne réalise pas actuellement de notation des facteurs de durabilité des Etats souverains.

S'agissant presque exclusivement de l'Allemagne, des USA, de l'Italie et de la France, le seul facteur notable est en effet l'empreinte carbone nationale (commerce extérieur compris) sur laquelle ces pays diffèrent, au détriment des 2 premiers, mais l'exposition à l'Allemagne et aux USA est actuellement incontournable dans notre gestion.

Pour **D et E**, pour des raisons de proportionnalité, sachant toutefois que, pour

- **D**, la SGP s'expose, sur la moitié des pays, à des indices, de fournisseurs tiers, dits « ESG leaders » qui, s'ils ne servent pas directement le propos de gestion durable de la SGP ont des filtres efficaces sur les principales incidences négatives, en 2020, la Russie a été également exclue de la liste des pays émergents éligibles, pour cause de production d'énergie fossile dans un contexte de gouvernance détérioré
- **E**, la démarche durable de la SGP l'a amené à exclure depuis 2020 toute exposition aux matières premières d'énergie fossile

Sur les types ou produits 2, 4 et 5, la SGP applique une politique de réduction significative et exhaustive de l'empreinte carbone des portefeuilles, hors expositions souveraines – (708 M€ - 85%).

Sur le produit 3, la même politique est appliquée à l'exception des actions des pays émergents et des expositions à des indices de matières premières – (64 M€ - 7,7%).

Sur le type 1 de gestion patrimoniale, des politiques partielles de gestion durable sont mises en œuvre, qui pour des raisons de proportionnalité ne sont pas développées – (59 M€ - 7%).

La SGP applique ainsi la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance à plus de 90% de ses encours.

La SGP a une politique de notation exhaustive de l'intégralité (ou a minima 90%) des émetteurs de ses univers d'investissement des marchés développés. Ce travail est donc exhaustif et quantitatif, basé sur des sources d'informations jugées fiables, dans l'état actuel de la collecte de données extra-financière, notamment Trucost (groupe S&P), SBTi, le CDP, Sustainalytics, TPI.

Sur l'ensemble des données extra-financières, on doit considérer que la très grande majorité des données sont réelles, même si elles sont encore déclaratives et non auditées, à l'exception de la donnée scope 3 amont d'émissions de GES, estimée selon les modèles développés par le fournisseur Trucost.

La SGP n'a pas à cette date pris d'engagement en valeur absolue de réduction périodique de trace carbone ni d'engagement « net zéro » à une échéance donnée.

La méthode d'intégration des critères extra-financiers par la SGP est quantitative, fondée sur les sources de données précitées et sur des modèles de notation (et de réallocation de portefeuille) propriétaires.

Dans la méthodologie employée (cf infra) les risques de double comptage sont pris en compte pour les émissions de GES ; le double comptage des 3 scopes est volontaire (appréciation en responsabilité) mais les performances durables des fonds sont également mesurées par rapport à des références calculées de la même manière.

RAPPORT

1° Informations relatives à la démarche générale de l'entité

En matière d'intégration de critères ESG dans sa gestion, Fideas Capital a choisi de donner la priorité au climat, plus précisément, à la lutte contre le réchauffement climatique, à la transition écologique, plutôt qu'aux risques liés au réchauffement lui-même. Elle se place dans le scénario d'une transition énergétique dynamique permettant de viser un réchauffement restant significativement inférieur à 2°C. Elle met ainsi en œuvre, sur la quasi-totalité de ses gestions, sa méthode Fideas **SmartforClimate**® d'abaissement des émissions de CO₂. Nous exerçons ainsi notre responsabilité sociale de lutte contre le réchauffement, mais aussi fiduciaire, en accompagnant la transition écologique et énergétique, la réduction des risques climatiques par l'abaissement des émissions de Gaz à Effet de Serre (ci-après **GES**), et en protégeant les portefeuilles des risques qui y sont associés. Nous ne négligeons pas cependant les autres aspects de l'investissement responsable, qui impactent également nos sélections de titres, sans toutefois permettre de bonifier une mauvaise appréciation « climat ». Nous évaluons plus particulièrement l'intégration des femmes à des postes de cadres au sein des entreprises.

Notre processus d'intégration ESG transversal, est dénommé **SmartforClimate**.

Les souscripteurs ont à disposition pour s'informer de nos politiques de gestion durable, outre les informations précontractuelles de Fonds, l'accès sur notre site internet :

- via la page <http://www.fideas.fr/smart-for-climate.php> à :
 - o des informations sur les mécanismes du réchauffement climatique http://www.fideas.fr/admin/elfinder/files/smart-for-climate/book_climat.pdf ;
 - o notre Code de Transparence rédigé aux normes communes AFG/FIR/EUROSIF, http://www.fideas.fr/admin/elfinder/files/smart-for-climate/21_0331_Fideas_Code_de_transparence_Societe.pdf
- des reportings périodiques, suivant les performances extra-financières des OPC ouverts au public et intégrés au présent rapport.

Les produits de gamme offerts au public et suivant la politique **SmartforClimate**® sont :

Betamax Global **SmartforClimate** : un fonds multi-classe d'actifs qui y ajoute actions des pays émergents et des expositions à des indices de matières premières (Article 8 - 64 M€ - 7,7%)

CreditMax Euro **SmartforClimate** : un fonds obligataire exposés aux émetteurs privés et publics exclusivement pour des créances libellées en euros (Article 9 – réduction de l'empreinte carbone - 72 M€ - 8,6%)

Betamax Europe **SmartforClimate** et Fideas **SmartforClimate** actions eurozone : deux fonds actions exposés aux actions européennes (Article 9 – réduction de l'empreinte carbone - 217 M€ - 26,1%)

Un des fonds, Fideas **SmartforClimate** actions eurozone est labellisé ISR. Si les autres ne le sont pas, ce n'est pas en raison de leur niveau d'engagement, mais du seul effet de leur emploi d'expositions dérivées.

Il est à noter que les quatre fonds de la gamme de gestion directe de Fideas Capital ont une politique extra-financière qui a un impact de gestion significatif leur permettant d'avoir une communication environnementale centrale au sens de la position-recommandation AMF 2020-03.

La SGP est signataire des PRI¹, du Carbon Disclosure Project², du Montréal Pledge et de Climate Action 100+³.

2° Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité

Les chiffres ci-dessous se rapportent aux effectifs globaux en gestion financière et extra-financière (étroitement imbriquées).

Libellé du poste / Service	Nombre de personnes (ETP)	Mission
Recherche ESG	3	Recherche, Analyse & Suivi + contrôle de 1er niveau
Gestion	4	Analyse & décisions d'investissement, Reportings
Contrôle des risques	0,3	Contrôle des risques
RCCI	0,2	Contrôle de 2nd niveau
TOTAL	7,5	

On peut légitimement considérer que 30%-40% de ce temps-homme est employé sur les problématiques de l'ESG. Le solde est sur la gestion financière

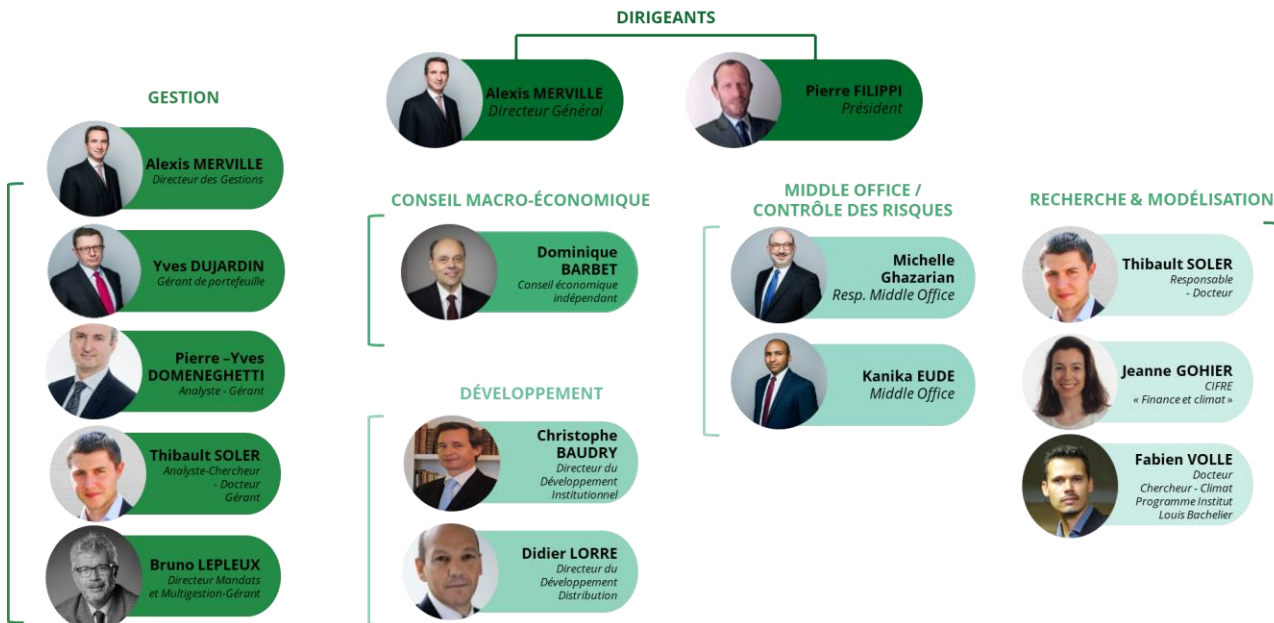
Les personnels concernés sont mentionnés à l'organigramme ci-dessous :

- A la recherche, Mme Gohier et MM Soler et Volle
- En gestion, tous les gérants sont impliqués dans la mise en œuvre, MM Soler et Merville sans doute de manière plus active

¹ <https://www.unpri.org>

² <https://www.cdp.net>

³ Climate Action 100 est une initiative d'investisseurs qui vise les 100 plus grands émetteurs de Gaz à Effet de Serre mondiaux, afin qu'ils prennent des mesures nécessaires d'action sur le changement climatiques. Ces entreprises représentent ensemble 2/3 des émissions industrielles totales et, avec 68 autres, ont la possibilité de mettre en œuvre une transition vers les énergies propres.



Le budget 2021 consacré à la recherche « finance & climat », tant en temps homme de recherche et de gestion, qu'en analyses extra-financières externes (données et appréciations) représente 0,03% des encours concernés (90% du total géré).

La SGP maintient ce niveau important d'effort qui permet une amélioration permanente de la qualité des ses process ESG, notation, recherche pure et mise en œuvre.

Sur le sujet central qu'est pour la SGP le climat, les acteurs de la SGP ont un excellent niveau de formation, que ce soit par application de leurs compétences et capacités, ou du fait des études poursuivies et diplômes obtenus.

Sous la direction de recherche de T. Soler :

- J. Gohier est titulaire d'un Master Finance et Climat d'Imperial College à Londres après avoir été diplômée de l'Ecole polytechnique et
- F. Volle, responsable du programme de recherche de l'Institut Louis Bachelier financé par Fideas Capital est docteur en mécanique énergétique.

Les gérants, qui ont une longue pratique, comme MM Merville et Domeneghetti ont pour leur part l'expérience des questions relatives à la gouvernance des entreprises.

Dans ses relations clients, institutionnels ou distributeurs, la SGP assure une part de formation de ses interlocuteurs aux mécanismes physiques du réchauffement, à ses causes et aux impacts économiques et financiers de la transition énergétique.

3° Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

La SGP est une SAS sans conseil d'administration, ce sont donc le Président et le Directeur Général qui en assument la gouvernance. Ce sont eux qui ont été à l'initiative et sont au cœur de la mise en œuvre de la stratégie de gestion durable de la SGP. Appliquée cette gestion durable « climat » à près de 100% des encours de la SGP est un choix stratégique. Il définit la SGP et implique évidemment chaque membre du personnel.

La SGP n'attache aucune prime automatique à l'atteinte d'objectifs durables dans son activité de gestion, car le sujet est suffisamment central pour l'entreprise pour être au cœur de l'appréciation des contributions individuelles. En outre la SGP, hormis primes commerciales, n'établit généralement aucun mécanisme automatique de calcul des primes.

4° Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

Le rapport d'engagement de la SGP est accessible à l'adresse ci-dessous http://www.fideas.fr/admin/elfinder/files/smart-for-climate/21_1231_Rapport_engagement_2021.pdf

Les pages 1 et 2 traitent plus particulièrement du périmètre des entreprises concernées

La politique de vote de la SGP et son rapport est accessible à l'adresse ci-dessous http://www.fideas.fr/admin/elfinder/files/smart-for-climate/21_1231_Politique_vote_et_rapport_2021.pdf

Dans son principe, l'engagement de la SGP auprès des émetteurs ne peut viser, compte tenu de la taille de la SGP, qu'à être un exercice d'influence qui par ailleurs enrichit la connaissance par la SGP des enjeux des activités des sociétés auprès de qui elle engage.

Les politiques de désengagement sectoriel de la société, qui sont régulièrement durcies, ne dépendent pas directement du processus d'engagement.

5° Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles (non publiées en 2022)

6° Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris susvisé

La SGP ne se fixe pas actuellement d'objectif absolu d'émissions de GES de ses portefeuilles d'autant qu'à tout moment celles-ci dépendront des choix d'allocation sectorielle faits au sein des portefeuilles selon leur stratégie de gestion sous-jacente et dans l'intérêt des porteurs.

A titre d'exemple, un portefeuille partagé entre deux secteurs (par exemple construction et santé) peut selon qu'il surpondère le 1^{er} sur le 2nd, être selon les choix de valeurs individuelles, plus émetteur de GES et pourtant mieux aligné qu'un portefeuille pondéré inversement, mais investi sur d'autres valeurs !

Les objectifs d'émissions absolues peuvent donc être trompeurs s'ils sont atteints par des portefeuilles sectoriellement déséquilibrés qui ne représentent pas l'économie réelle.

Incidemment, il faut également noter qu'un objectif de niveau d'émission de GES ne peut se concevoir que dans un environnement où les Etats respectent eux-mêmes les engagements pris dans l'accord de Paris, au moins suffisamment pour susciter des comportements d'abaissement significative des émissions par les agents économiques. Sous cette réserve de conditionnalité, la SGP réexaminera en 2023 son adhésion à la Net Zero Asset Management initiative, qu'elle avait déclinée lors de son lancement.

En termes d'activité, la SGP exclut les fabricants de tabac et à 15% de seuil, producteurs et utilisateurs de charbon thermique, d'énergies fossiles non conventionnelles et fabricants de pesticides. La SGP n'applique pas d'autres exclusions sectorielles et se donne pour règle de ne pas globalement réduire, lors du processus ESG, le poids global des secteurs dits à fort impact sur le climat.

La SGP a réduit régulièrement les seuils d'exclusion de certaines énergies fossiles et en élargit la liste : seuil charbon abaissé de 25% à 15% et liste élargie aux énergies fossiles non conventionnelles.

Le climat est l'objectif central de la stratégie extra-financière **SmartforClimate®**. La SGP favorise ou pénalise les sociétés selon la qualité ou la médiocrité, et selon les résultats de leurs politiques d'abaissement des émissions de Gaz à Effet de Serre.

La société construit des portefeuilles où sont prépondérantes les sociétés qui contribuent à la transition, par leur degré d'effort plus élevé et leur niveau d'émission plus faible. Ceci permet l'abaissement de l'empreinte carbone des portefeuilles de 25% à 30% en règle générale. Ces portefeuilles restent représentatifs de leur marché et de leur style de gestion généraliste et donc de l'économie dans son ensemble, y compris les activités émettrices de GES.

Par principe, en gestion actions, la SGP construit des portefeuilles indiciels « smart beta », c'est-à-dire issus d'un mode d'allocation et de pondération des valeurs qui est systématique, mais différent de la pondération par les capitalisations.

Ce sont ces portefeuilles indiciels, « smart beta » qui font l'objet d'un programme de bonification significative de la qualité moyenne de politique « climat » et d'abaissement significatif de leur empreinte carbone (en intensité moyenne).

En l'absence d'indices qualifiables « Transition Climat » sur les stratégies « smart beta » que suit la SGP, et auxquels elle puisse se référer, celle-ci recourt à sa propre méthodologie d'abaissement de l'empreinte carbone.

Pour schématiser, nous gérons des portefeuilles qui sont proches de l'économie d'aujourd'hui dans la diversité de ses activités économiques, mais avec une intensité carbone abaissée de 25 à 30%, soit ce que vise la transition énergétique dans environ 4 ans.

Pour commencer à introduire une vision prospective de son alignement, la SGP utilise comme critère de notation des émetteurs l'existence d'objectifs de réduction définis avec SBTi.

Description de la stratégie ESG – bas carbone **SmartforClimate®**

Un processus de notation ESG à forte dominante « climat » intervient d’abord

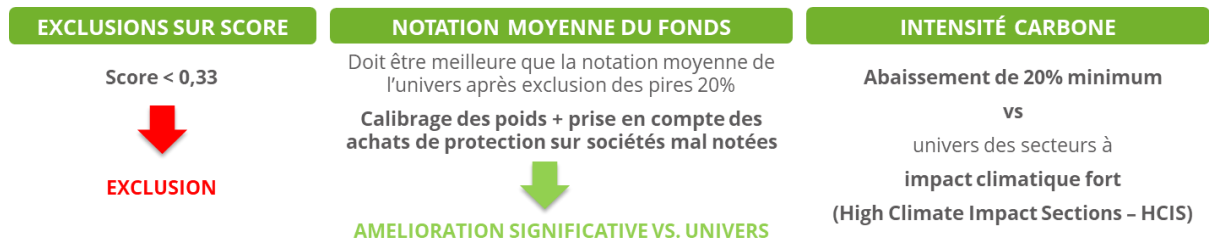
DONNÉES ET SCORES GES	DONNÉES ET SCORES HORS GES
<p>Situation de l’intensité carbone</p> <ul style="list-style-type: none"> • Scope 1 : émissions directes • Scope 2 : émissions des fournisseurs d’énergie • Scope 3 amont : émissions des autres fournisseurs • Scope 3 aval (automobile) : émissions des clients • Best efforts : tendances des émissions sur 3/5 ans <p>Score GES mondial</p> <ul style="list-style-type: none"> • Z-score « <i>best in universe</i> » : 18% • Z-score « <i>best in class</i> » : 36% • Z-score « <i>best efforts</i> » : 36% • Z-score « <i>CDP</i> » : 10% • Score bonifié en cas d’objectifs fixés avec Science Based Targets initiative 	<p>Exclusions préliminaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Violation des conventions d’Ottawa et Oslo • Violation des droits éthiques fondamentaux • Tabac • Part supérieure à 15% de leur CA ou intrants (charbon, pesticides, énergies fossiles non conventionnelles, production d’électricité à partir de pétrole, traitement du soja/autres oléagineux) <p>Score de controverse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pénalisation controverses de niveau 4 • Exclusion controverses de niveau 5 <p>Score ESG hors GES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décline de 1 à 0 à partir d’un seuil de comportement dommageable
<p>FOCUS CARRIÈRES DES FEMMES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de femmes occupant des fonctions d’encadrement, amélioration visée de 10% • Approche « <i>best in class</i> » conduisant à augmenter/diminuer le score global d’une société faisant une bonne/mauvaise performance sur les deux piliers « carbone » et « intégration des femmes dans l’encadrement »
<p>➤ La note finale Fideas SmartforClimate® est obtenue par le produit des quatre scores (GES, représentation des femmes dans l’encadrement, controverse et ESG hors GES), sans que les deux derniers, inférieurs à 1, puissent compenser les scores GES et « carrière des femmes »</p>	

Le **score ESG hors GES** est tel qu’il commence à pénaliser la note quand la société est dans les pires 30% de l’univers d’investissement analysé. Un comportement dommageable sur un sujet particulier, impactant, et non reconnu et géré, aboutit généralement à ce résultat. Le **score de controverse** le complète pour atteindre à une forte réduction, voire à l’exclusion des sociétés qui portent un préjudice important sur des critères en dehors de notre objectif durable.

Sur les **Actions des pays développés**, la notation déclenche un processus de repondération des titres du portefeuille initial ou de référence, pour améliorer la notation moyenne et atteindre à l’objectif durable d’abaissement de l’intensité d’émission directe et indirecte de gaz à effet de serre.

MÉTHODOLOGIE ACTIONS																								
REPONDÉRATION ACTIONS	OBJECTIFS & RESPECT DES STRATÉGIES																							
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Classement du Score</th> <th>Selon niveau de Score</th> <th>Facteurs type de repondération</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Top 5%</td> <td>sur-exposition</td> <td rowspan="2" style="text-align: center;">↑</td> </tr> <tr> <td>15%</td> <td>sur-exposition</td> </tr> <tr> <td>30%</td> <td>sur-exposition</td> <td>→ X 1,7</td> </tr> <tr> <td>30%</td> <td>augmentation</td> <td>→ X 1,35</td> </tr> <tr> <td>15%</td> <td>réduction</td> <td>→ X 0,5</td> </tr> <tr> <td>5%</td> <td>réduction</td> <td>→ X 0 exclus</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">↓</td> </tr> </tbody> </table>	Classement du Score	Selon niveau de Score	Facteurs type de repondération	Top 5%	sur-exposition	↑	15%	sur-exposition	30%	sur-exposition	→ X 1,7	30%	augmentation	→ X 1,35	15%	réduction	→ X 0,5	5%	réduction	→ X 0 exclus			↓	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Abaisser l’intensité carbone du portefeuille⁽¹⁾ de 25 à 30% par rapport au portefeuille initial ➤ Améliorer toutes les stratégies et ne pas dénaturer les stratégies à empreinte moyenne structurellement élevée ➤ Conserver un portefeuille cohérent avec son modèle sans modifications structurelles excessives ➤ Maintenir à peu près inchangé le poids global des secteurs sensibles en cohérence avec les prescriptions du <i>Climate Transition Benchmark</i>
Classement du Score	Selon niveau de Score	Facteurs type de repondération																						
Top 5%	sur-exposition	↑																						
15%	sur-exposition																							
30%	sur-exposition	→ X 1,7																						
30%	augmentation	→ X 1,35																						
15%	réduction	→ X 0,5																						
5%	réduction	→ X 0 exclus																						
		↓																						
	<p>⁽¹⁾: Objectif formel, prospectus, de 25% mais objectif visé 30%</p>																							

Sur les **expositions au crédit d’entreprises**, la politique suivie est schématisée ci-dessous :



Au sein des pays émergents, dans les portefeuilles multi-classe d'actifs, outre que la possibilité d'exposition à la Russie a été retirée en 2020, les 5 pays ayant la plus forte capitalisation (Chine, Taiwan, Corée du Sud, Afrique du Sud, Brésil) sont représentés dans le portefeuille, le cas échéant, par des expositions aux indices « ESG Leaders » de MSCI.

Concernant les **matières premières**, dans les portefeuilles multi-classe d'actifs, les expositions aux énergies fossiles sont exclues.

Les **expositions souveraines** ne sont pas incluses dans la politique ESG, à ce stade, toutefois les expositions aux Etats Unis ont pu être plus librement acquises depuis l'élection du Président Biden et la réintégration de l'Accord de Paris, alors qu'auparavant la gestion s'efforçait de substituer aux USA des émetteurs supranationaux en USD.

Plus d'informations concernant ces engagements sont disponibles sur le site internet de Fideas Capital : [Code de Transparence](http://www.fideas.fr/code-de-transparence) sur la page dédiée « **SmartforClimate®** » <http://www.fideas.fr/smart-for-climate.php>.

Les émetteurs sur les classes d'actifs « Actions des pays développés » et « Obligations crédit – privées » sont couverts à plus de 90% en notation extra financière **SmartforClimate®**, à dimension dominante d'émissions de GES.

Les objectifs environnementaux sont individuels sur chaque classe d'actifs, sans agrégation, et toujours comparatifs en actions à ce que serait l'intensité carbone d'un portefeuille ne suivant pas la politique **SmartforClimate®**.

Notre objectif d'abaissement de 25% à 30% porte sur les données d'émission dont dispose à tout instant la SGP.

La couverture des classes d'actifs précitées porte sur des données d'émission gaz à effet de serre collectées auprès du CDP et des entreprises, parfois estimées, par l'agence de notation Trucost, membre du groupe S&P. Ces données sont généralement, à partir de juin ou septembre, celles de l'exercice précédent. Elles sont remises à jour avec recalcul des notes les 3èmes vendredis de chaque fin de trimestre (mars, juin, septembre, décembre). Il fait partie des objectifs futurs de la SGP de pouvoir apporter des correctifs justifiés, à partir d'autres sources, en cas d'évolution notable.

Synthèse **SmartforClimate®**

La politique extra financière **SmartforClimate®** est une politique de réallocation qui vise à la fois bonification et soutien des meilleurs politiques climat dans chaque métier, tout en incorporant des éléments de notation pour éviter des préjudices importants sur d'autres critères extra-financiers.

Son indicateur central de performance environnementale est simple : la **réduction d'intensité carbone par rapport au portefeuille initial auquel on applique cette politique**.

Il est difficile de quantifier l'impact financier des risques qu'adresse la politique **SmartforClimate®**, mais la SGP a la conviction de protéger ses portefeuilles des effets et coûts de la hausse du « prix du carbone » sous les diverses formes qu'il prendra (prix des quotas d'émission, mais aussi prix commercial ou de réputation, ...). Le constat récent est que la politique **SmartforClimate®** a démontré avoir une

contribution positive de 40 à 70 bps / an, précisément mesurés, à la performance des portefeuilles qui l'appliquent.

Avertissement : les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

7° Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

La disponibilité des données sur la biodiversité est actuellement parcellaire et bien que très important, le critère est encore difficile à mettre en œuvre.

L'impact des sociétés sur la biodiversité est toutefois inclus dans le calcul du score ESG hors GES et peut donner lieu à controverse, donc influencer sur ce score. Il est ainsi actuellement pris en compte dans la démarche d'évitement des préjudices importants. L'exclusion des pesticides, décidée dès les débuts de mise en place de **SmartforClimate®**, est également une contribution à la biodiversité en même temps qu'à la santé humaine.

Les informations employées actuellement sont, issues de la base Sustainalytics les piliers « Utilisation des sols et biodiversité - Chaîne d'approvisionnement » et « Utilisation des sols et biodiversité ».

On peut prévoir une amélioration probable des données disponibles, notamment avec la montée en régime des communications des entreprises (réglementation CSRD et définition des European Sustainability Reporting Standards).

Celle-ci permettra une meilleure prise en compte de la biodiversité et la définition d'objectifs, ce à quoi la SGP est naturellement sensible du fait de la priorité qu'elle donne à l'environnement.

8° Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

Tout d'abord une diversité de risques de gouvernance sont adressés par les politiques d'exclusion de sociétés individuelles, dans la plupart des produits (non contrôlé dans les fonds de type 1 patrimoniaux mêlant essentiellement actions des pays développés, obligations souveraines, publiques et privées) :

Sociétés identifiées et exclues ou mises sous surveillance par la Norges bank au titre de :

- ✓ Sociétés qui, directement, ou par des entités qu'elles contrôlent : vendent des armes ou du matériel militaire à certains états faisant l'objet de sanctions des Nations Unies
- ✓ Sociétés dont il existe un risque inacceptable qu'elles contribuent ou soient responsables de :
 - Violations systématiques des droits de l'homme,
 - Violations des droits des individus en situation de guerre ou de conflit,
 - Sévères dommages à l'environnement,
 - Corruption flagrante.

En outre d'autres critères justifient l'exclusion de certaines activités : exclusion intégrale du tabac et au seuil de 15%, du charbon et des énergies fossiles non conventionnelles (production ou emploi) et de la production de pesticides.

Enfin la méthodologie de notation **SmartforClimate®**, qui donne un poids majeur à la question des émissions de GES, traite également les risques qui seraient liés à des comportements dommageables sur

les plans extra-financiers (repris ci-après) et à l'existence de controverses de niveau 4 ou 5 (ce dernier cas justifiant l'exclusion).

Liste des risques extra financiers pris en compte

- ✓ Accès aux services de base
- ✓ Pots-de-vin et corruption
- ✓ Éthique des affaires
- ✓ Carbone - Activités propres
- ✓ Carbone - Produits et services
- ✓ Relations avec la communauté
- ✓ Gouvernance d'entreprise
- ✓ Confidentialité et sécurité des données
- ✓ Impact E&S des produits et services
- ✓ Intégration ESG - Finances
- ✓ Émissions, effluents et déchets
- ✓ Capital humain
- ✓ Droits de l'homme - Chaîne d'approvisionnement
- ✓ Droits de l'homme
- ✓ Risque idiosyncrasique
- ✓ Utilisation des sols et biodiversité - Chaîne d'approvisionnement
- ✓ Utilisation des sols et biodiversité
- ✓ Santé et sécurité au travail
- ✓ Gouvernance des produits
- ✓ Résilience
- ✓ Utilisation des ressources - Chaîne d'approvisionnement
- ✓ Utilisation des ressources

Ces autres risques viennent compléter, en mode mineur, le propos central de la politique ESG de la SGP qui est de s'attacher aux risques climatiques.

CONCLUSION

En construisant sa prise en compte des risques et facteurs de durabilité, la SGP renforce certains émetteurs et en réduit, ou en exclut, d'autres.

Elle se propose ainsi d'exercer une pression « prix » incitative à une meilleure et plus rapide évolution des politiques climat et à la réduction des émissions de GES des entreprises, notamment celles ayant un impact climat significatif.

Ces émetteurs à impact significatifs peuvent être moins pondérés dans les portefeuilles (effet d'une des notes dite « best in universe ») mais le principe n'est pas d'éviter ce risque en évitant l'activité elle-même, mais de continuer à financer l'économie dans son ensemble sans se détourner d'aucune activité, même

jugée significativement impactante, en intervenant essentiellement au sein des secteurs économiques en privilégiant les meilleurs acteurs.

En matière de risques climatiques, qui sont au cœur de sa politique ESG, la SGP se focalise actuellement sur les risques dits de transition, c'est-à-dire l'exposition aux évolutions induites par la transition écologique. C'est une approche marquée par la confiance dans une transition dynamique et réussie et voulant y inciter.

La SGP n'a pas encore développé sa prise en compte, moins confiante, des risques physiques et des risques de responsabilité des émetteurs qui ne réduiraient pas leur empreinte environnementale.